

Le terminal méthanier de Fos Tonkin assure l'importation de GNL dans le sud de la France depuis 1972, principalement en provenance d'Algérie. La capacité du terminal est à ce jour intégralement souscrite, soit l'équivalent de 18 TWh par an.

Une optimisation des installations du site permet à Elengy d'offrir au marché des capacités d'accès supplémentaires pour l'année 2022 :

+2000 GWh de janvier à décembre 2022

(normativement 4 Déchargements d'une taille unitaire de 500 GWh ¹)

Les capacités sont proposées conformément à la Délibération de la CRE du 07 janvier 2021 (tarif ATM6), c'est-à-dire au tarif en vigueur actuellement :

- ✓ Terme de Nombre d'Accostages (TNA) : 75 000 €
- ✓ Terme de Quantité Déchargée (TQD) : 0,763 €/MWh
- ✓ Prélèvement de Gaz : 0,50 % des quantités déchargées

Compte-tenu de la date d'ouverture des nouvelles capacités (1^{er} janvier 2022), Elengy lance la procédure de commercialisation « *OSP Fos Tonkin 2021* » selon un calendrier resserré.

Ce document décrit les règles d'allocation de l'OSP Fos Tonkin 2021.

Pour plus de détails sur le terminal méthanier de Fos Tonkin et sur notre offre d'accès, nous vous invitons à visiter le site Internet d'Elengy : www.elengy.com

1 Calendrier de l'OSP Fos Tonkin 2021

- | | |
|---|--------------------------|
| • Annonce de l'OSP Fos Tonkin 2021 | 02 septembre 2021 |
| • Ouverture de la fenêtre de souscription | 27 septembre 2021 |
| • Date limite de soumission des demandes de souscription | 12 octobre 2021 12h00 |
| • Fin de l'OSP Fos Tonkin 2021 et publication des capacités | avant le 25 octobre 2021 |

¹ L'accès au terminal de Fos Tonkin est destiné aux navires méthaniers d'une longueur inférieure ou égale à 220 m, d'une largeur inférieure ou égale à 35 m et d'un tirant d'eau inférieur à 9,5 m, limites correspondant aux caractéristiques des navires méthaniers de la classe Medmax transportant jusqu'à 75 000 m³ de GNL.

2 Inscription / Qualification

Aucun critère de qualification n'est imposé aux expéditeurs.

Les demandes de souscription engageante sont réalisables par les expéditeurs selon les modalités standard prévues pour la période tarifaire ATM6 et le contrat d'accès en vigueur. Aucune inscription préalable n'est donc nécessaire.

3 Format des demandes de souscription engageantes

Les demandes doivent être rédigées conformément aux stipulations du contrat d'accès en vigueur et indiquer une Quantité Déchargée Contractuelle (QDC) demandée ainsi qu'un Nombre de Déchargements Contractuels (NDC).

Le taille unitaire moyenne des déchargements demandés doit être de 500 GWh pour que la demande soit reconnue valide.

Les demandes de souscription engageante doivent être envoyées avant la date limite de soumission à l'adresse suivante :

Fostonkin-Development@elengy.com

4 Priorisation des demandes

Toutes les demandes de souscription engageante reçues avant la date limite de soumission sont mises en attente. Le mécanisme de tri est ensuite le suivant :

- Les demandes sont triées par ordre décroissant d'un chiffre d'affaire cumulé théorique associé à la quantité déchargée (QDC) ;
- En cas d'égalité entre deux demandes, un tirage au sort est effectué pour départager les demandes engageantes.

5 Allocation des capacités

Les capacités sont allouées en suivant l'ordre des demandes de souscription engageantes priorisées selon le processus décrit au paragraphe précédent jusqu'à épuisement de la pile ou atteinte de la capacité de déchargement offerte.

Si une demande de souscription engageante ne peut pas être intégralement satisfaite, il sera proposé à l'expéditeur concerné une allocation partielle de sa demande. En l'absence de réponse de sa part sous 3 jours ouvrés, il sera considéré que l'allocation a été refusée. Le cas échéant, Elengy poursuit alors le traitement des demandes de souscription engageantes restant dans la liste triée s'il en reste.

L'OSP Fos Tonkin 2021 est close à l'issue du processus d'allocation, au plus tard 10 jours après la date limite de soumission.

A partir de la fin de l'OSP Fos Tonkin 2021, les capacités résiduelles non souscrites seront publiées et disponibles suivant la règle d'allocation usuelle « premier arrivé/ premier servi ».